

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de *Châteauneuf-du-Faou*

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. *Non, il n'y a d'école libre de garçons*

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

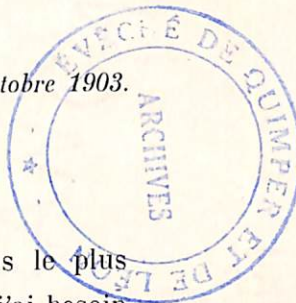
R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____



Paroisse de *Châteauneuf-du-Faou*

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. _____

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. *Non*

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. _____

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. *Oui*

Quel en est le nombre ?

R. *quatre*

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. *A la congrégation de St-Joseph de Claret*

Veuillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.

Création d'une École libre de filles

L'école libre doit s'ouvrir
le 11 novembre au moins
D'opposition de la part de
l'Inspecteur: elle sera tenue
par des maîtresses laïques au nombre
de trois.

L'Immeuble appartient à la
Congrégation des sœurs de St-Joseph de Cluny
Le curé a loué l'immeuble au prix
de 600, plus les contributions, annuelles
qui montent à 300 f.

Le curé compte entretenir l'école avec
la rétribution scolaire, et les
aumônes qu'il pourra recueillir
dans ce but.